

les exportations; depuis, ces dispositions sont devenues partie importante de la loi.

Si les vues optimistes du ministre du Commerce et de son collègue des Finances se réalisent à l'égard du commerce, je ne vois pas pourquoi la Chambre n'approuverait pas un bill qui propose des régies arbitraires sur le commerce mais n'aura plus de raison d'être une fois que notre devise servira de nouveau à équilibrer normalement les comptes des divers pays. Si les déclarations du secrétaire du Trésor américain et de M. Hoffman sont bien fondées,—comme je le crois,—ils s'attendent sûrement à une décision dès cette année à l'égard de cette question. Le Gouvernement devait donc être tenu d'agir immédiatement. Si la mesure n'était prorogée que pour un an, il lui importerait davantage de se mettre à l'œuvre dès maintenant et de prendre les mesures appropriées en vue de rétablir la convertibilité de la livre et du dollar, à défaut de laquelle le pays est voué à la ruine, en dépit des déclarations optimistes formulées à la Chambre ou ailleurs.

Nous pouvons prendre l'initiative de résoudre le problème qui, relativement parlant, intéresse le Canada plus que tout autre pays. Nos spécialistes ont sûrement la compétence et l'intelligence requises; ils ont certes assez confiance en eux-mêmes pour prendre les devants et surmonter l'obstacle qui entrave le commerce international entre les nations de l'Ouest. Dans les années à venir, elles ne parviendront à conserver leur liberté que dans la mesure où l'activité commerciale ainsi que la solidarité et la collaboration économiques s'accroîtront. Il ne s'agit pas seulement d'une question qui nous intéresse; c'est plutôt la maturité du Canada qui est mise à l'épreuve, son aptitude à régler des problèmes internationaux.

Voilà pourquoi j'estime qu'il ne convient pas d'adopter le projet de loi dans sa forme actuelle, puisque la durée en est fixée à deux ans. Au lieu d'en proposer la troisième lecture, le Gouvernement devrait en diminuer la durée à un an.

Outre les motifs que j'ai invoqués d'agir ainsi de toute façon, motifs rattachés aux déclarations publiques émanant des spécialistes en matière de change international, je signale à la Chambre une autre raison de ne pas proroger la durée d'un projet de loi de ce genre qui, en plus de régir les importations et les exportations, a une profonde influence sur toute notre économie. Le régime suivant lequel le Parlement doit vérifier toute dépense d'argent se fonde sur une revue annuelle des gestes du gouvernement. Ce principe fait partie intégrante de notre régime parlementaire depuis des centaines d'an-

nées. Nous ne devons pas faire fi de ce principe fondamental lorsque nous sommes saisis d'un projet de loi susceptible d'influer sur l'ensemble de notre économie intérieure aussi bien qu'extérieure durant les années qui suivront immédiatement.

Nous constatons qu'à même l'excédent budgétaire perçu sous forme d'impôts en 1948, on a consenti des avances de plus de 400 millions afin de défrayer les opérations effectuées en vertu de la caisse. Cette manière d'agir est contraire aux méthodes établies d'administrer les recettes de l'État. D'autres pays, pour régler des opérations semblables en matière de change, établissent une caisse à laquelle le parlement accorde des crédits de la manière habituelle, lors de l'examen du budget des dépenses. Voilà, à mon sens, comment il nous faudrait procéder. Puis à la fin de l'année, nous aurions l'occasion habituelle de revoir la loi elle-même, ainsi que les résultats de son application. Il ne suffit pas de dire, comme on l'a fait, que la Chambre doit vérifier les comptes chaque année. Il faudrait que les projets de loi dont est saisie la Chambre, soient mis en rapport avec les comptes publics et modifiés de temps à autre à la lumière des circonstances que révèle la comptabilité.

Dans le cas présent, on nous dit que notre monnaie est aussi ferme que toute autre, que notre dollar est une unité monétaire aussi saine que n'importe quelle autre unité au monde. Pourquoi alors prolonger de deux ans, voire d'un an, des mesures d'urgence qui, de par leur nature même, révèlent l'inexactitude d'une telle prétention. L'adoption de mesures supplémentaires, s'ajoutant à celle qui vise le jeu des échanges, atteste la croyance à une méthode qui n'est pas celle de l'équilibre commercial normal, consacrée par l'usage. Si notre monnaie est aussi saine qu'on le prétend, aussi saine qu'elle devrait l'être, vu le volume extraordinaire de nos ressources et de nos matières premières, pourquoi faut-il accorder au Gouvernement, celui-ci ou un autre, le droit de régir par décrets nos importations et nos exportations, au jour le jour et d'une façon arbitraire?

Monsieur l'Orateur, il y a tellement d'illogisme dans les arguments invoqués à l'appui de la méthode suivie jusqu'ici, qu'il est malaisé de comprendre précisément quel argument le Gouvernement a invoqué à l'appui du prolongement de ces mesures pendant deux ans encore. Le ministre des Finances a dit que, si nous revenions à un cours libre du dollar, le coût de la vie chez nous augmenterait de 7 ou 8 p. 100. Il a également déclaré que notre dollar avait autant de valeur que celui des États-Unis, mais j'ignore comment